

Le 10 juin 2024 , à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Fouillouse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BOUCHET, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27

Date de convocation du Conseil Municipal : le 04 juin 2024

**Présents :**

M. Patrick BOUCHET, M. Philippe BONNEFOND, Mme Valérie PICQ , M. Hervé JAVELLE, Mme Maryline MARESCAL, M. Rémy GIRARDON, Mme Marie-Claude BRANCIER-JACQUIER, M. Sébastien FAUST, Mme Laurence BUSSIÈRE, M. Pierre CLAVEL, M. Jean-François MONTMARTIN, Mme Caroline ZANDER, M. Jérôme DROUET, Mme Annabel TAILLANDIER, Mme Célia DUMAS, Mme Jennifer DAUPHY-SABY, M. Jean-Nicolas JOUVE, M. Amaury GARDE, M. Hervé PANDRAUD, M. Richard GRIFFON, Mme Céline CHAMPAGNON, Mme Sophie GOUDIN, M. Thomas VINCENT.

**Absents :**

M. Bruno VILLEMAGNE, Mme Karine BREURE, Mme Clémence SABAUT, Mme Justine GIRARDON, .

**Procurations :**

M. Bruno VILLEMAGNE à M. Jérôme DROUET, Mme Clémence SABAUT à Mme Jennifer DAUPHY-SABY, Mme Justine GIRARDON à M. Rémy GIRARDON

**Secrétaire :** M. Hervé JAVELLE

**OBJET : Modification du tableau des effectifs à compter du 1er septembre 2024**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. La décision est soumise à l'avis préalable du comité social territorial.

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail et de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois.

Compte tenu :

- Des nécessités de services
- Des évolutions intervenant dans la carrière des agents
- Des mouvements de personnels

Le Maire propose au 1<sup>er</sup> septembre 2024 de :

- créer 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe
- créer 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe
- créer 2 postes d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal 2<sup>ème</sup> classe (ATSEM)

À la suite de ces modifications et conformément à l'avis du Comité Social Territorial du 16 mai 2024, il est donc proposé au Conseil Municipal d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 tel que proposé en annexe.

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

*Décide à l'unanimité :*

✚ **D'APPROUVER** les créations des postes proposés ci-dessus,

✚ **D'APPROUVER** la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024, annexé

Accusé de réception - Mairie de La Fouillouse

042-214200974-20240610-47-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : le 06/06/2024  
Publication : 11/06/2024



Hervé JAVELLE

Fait à la Fouillouse, le 10 juin 2024

Le Maire,

Patrick BOUCHET

